



Délibération n° 8

Conseil Municipal du Mardi 29 mai 2018

Service Jeunesse

Domaine de compétences
8.2 - Aide Sociale

Le Mardi 29 Mai deux mille dix huit à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
23/05/2018

Membres présents : 27

Membres ayant donné pouvoir : 6

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 0

Nombre de votants : 33

Affiché le 31/05/2018

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Maryse MAILLART, **Adjointes,** Monsieur Gérard ANDRE, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Joël DACHICOURT, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Laurie CAFFIER, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Stéphane SAGNIER Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Frédéric CADET à Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Yvon BRIHIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Angélique COUSIN à Madame Martine GHEZAL, Madame Stéphanie CODRON à Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Madame Monique VAMBRE,

Absent (s) excusé (s) : 6

Absent (s) non excusé(s) : 0

Votants : 33

Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFFIER

Objet : Convention de partenariat et de coopération pour la mise en place de la coopérative jeunesse de service

Rapporteur : Mme Kathy HANQUEZ, Adjointe.

Synthèse de la délibération :

Définition des missions des partenaires par la mise en place de conventions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Considérant que la ville d'Étaples sur mer développe depuis de nombreuses années une politique jeunesse forte avec des objectifs :

Contribuer à la construction de l'individualité de l'enfant et du jeune et à son épanouissement physique et moral au sein de la société.

- Participer à l'acquisition progressive de l'autonomie de l'enfant et du jeune

- Favoriser la participation et l'implication de l'enfant et du jeune.

Considérant que dans le cadre d'un parrainage avec l'association « à petits pas » et avec le soutien de « coopérer pour entreprendre », la ville d'Etaples-sur-mer et le club de prévention organisent une coopérative jeunesse de service durant l'été 2018.

Considérant que les missions de chacun doivent être définies par une convention de partenariat et de coopération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser M. Le Maire à signer les différentes conventions de partenariat à venir, dans le cadre du projet de la coopérative jeunesse de service.

La délibération est adoptée par **33 voix pour**.

Vu pour être affiché le 31 Mai 2018 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20180529-del8-29052018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2018